

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2020

<u>Présent-e-s</u> :	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Vice-président
	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s</u> :	M.	Benoît	Gaud	DCe	Président
	M.	Benoît	Bouchardy	DCe	Conseiller
<u>Procès-verbaliste</u> :	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. M. Goldschmid, président par intérim du Conseil municipal, salue l'assemblée et excuse l'absence de MM. B. Gaud et B. Bouchardy. Il ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 17 décembre 2019
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1484 Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 10'600 destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de deux bornes hydrantes sur le territoire communal*
 - VI.1.2. *P-D-1485 Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 60'000 destiné à la participation financière de la Commune aux frais de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux de deux maisons de village en construction au chemin du Granger ainsi que pour la réfection partielle dudit chemin*
 - VI.1.3. *P-R-1049 Résolution demandant la réalisation d'une piste cyclable sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune autre remarque, l'ordre du jour est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lecture du courrier du 18 février 2020 des TPG en réponse à la résolution *Pour une liaison TPG entre Landecy et le centre communal de Compesières.*
- Lecture du courrier du 18 février 2020 du Conseiller d'État Serge Dal Busco en réponse à la résolution *Pour une liaison TPG entre Landecy et le centre communal de Compesières.*
- Lecture du courrier du 6 mars 2020 de l'association de l'EMS Résidence de Drize.
- Lecture du courrier du 19 février 2020 de la commune de Bernex relatif à la 43^e course pédestre *À travers le coteau* qui se déroulera le 25 avril prochain.
- Réception du procès-verbal de constatation d'entrée en force de l'ACG au sujet d'une subvention d'investissement extraordinaire de CHF 800'000 en faveur de la Nouvelle Comédie.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Plan directeur communal

M. A. Walder informe de la tenue d'une séance publique afin de présenter la révision du plan directeur communal ; celle-ci se déroulera le lundi 30 mars à 19h au centre communal de Compesières.

2. Plan localisé de quartier (PLQ) de La Mure

L'Exécutif a préavisé favorablement le PLQ de La Mure ; celui-ci sera prochainement soumis à l'enquête publique.

3. Communes de Genève-Sud

Suite au refus de la L1-L2, le canton a sollicité les différentes communes de Genève-Sud pour une rencontre relative à la mobilité. Le concept est de lancer une étude d'envergure incluant les communes de Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Carouge et Bardonnex. Après une première séance, **M. A. Walder** explique qu'il a été envisagé la création d'un groupe de travail qui, aidé d'un mandataire, réfléchira à des solutions pragmatiques plutôt qu'à une étude qui finirait probablement dans un tiroir. L'idée est que les communes soient parties prenantes et que des tests, validés par ces dernières, soient effectués. Ceci permettra une connaissance de tous des mesures envisagées plutôt que, par exemple, des fermetures de routes opérées en catimini par certaines d'entre elles sans se soucier des incidences sur le territoire voisin.

4. Conseil municipal du 21 avril 2020

M. A. Walder informe qu'il sera absent lors de la prochaine séance du Conseil municipal qui se tiendra le 21 avril prochain. Mme B. Guex-Crosier se chargera dès lors de la présentation des comptes 2019 dont le bouclage est en cours.

5. EMS Résidence de Drize

Suite à la lecture du courrier de l'association EMS Résidence de Drize expliquant la situation actuelle au sein de l'établissement, **Mme B. Guex-Crosier** se tient à disposition pour toutes questions.

6. Remerciements

Mme B. Guex-Crosier informe que les nombreux messages et cartes de remerciements reçus, suite à la distribution des cadeaux et au repas des aînés, sont exposés dans la salle et à la disposition de toutes et tous.

7. Bibliobus

Mme B. Guex-Crosier relève une année plus que satisfaisante quant à la fréquentation du bibliobus. Les emprunts ont en effet augmenté de 150% (+ 100 emprunts chez les adultes et +322 chez les enfants). La prestation fonctionne bien et est apparemment toujours appréciée.

8. Projet d'école – Concours d'idées

Bien que 40 candidats aient payé la cotisation de participation au concours d'idées en vue de la construction d'une nouvelle école, 35 sont venus récupérer la maquette. Au final, **Mme B. Guex-Crosier** estime le retour de 30 projets. Le jury se réunira en semaine 18 pour examiner et évaluer les projets rendus.

9. Autour d'une table

Les dates retenues en 2020 pour *Autour d'une table* sont maintenant connues. La première rencontre est fixée au 17 mars. **Mme B. Guex-Crosier** demande aux membres de l'assemblée de s'annoncer auprès du secrétariat s'ils ont des disponibilités pour accompagner ces repas, notamment le 16 avril prochain où il manque une personne.

10. Laiterie de Compesières

Mme B. Guex-Crosier annonce un dépassement budgétaire de 500 francs, en 2019, sur la ligne de la laiterie de Compesières en raison d'une détérioration du chauffe-eau. Sur cette même ligne, elle constate d'ores et déjà un dépassement en 2020 en raison de rénovations de peinture et de joints de silicone. La ligne sera augmentée en 2021.

11. Passerelle piétonne

M. C. Creffield indique que la commune de Bardonnex reste dans l'attente de la mise en place du panneau des Douanes suisses afin de pouvoir permettre l'ouverture de la passerelle piétonne à Croix-de-Rozon.

12. Pour une modération de l'éclairage nocturne

Sans nouvelles des Services Industriels de Genève (SIG) quant à un audit de l'éclairage communal, **M. C. Creffield** informe que la commune les a relancés. Il rappelle que ledit audit permettrait d'étudier les mesures envisageables pour une modération de l'éclairage nocturne sur la commune.

13. Piste cyclable – giratoire de Compesières – centre communal

Le délai de recours étant terminé, **M. C. Creffield** informe que la portion de piste cyclable sise entre l'entrée de la cour de la Commanderie et le chemin des Remparts sera prochainement supprimée. Cet espace sera dorénavant entièrement réservé aux piétons. Ce changement d'affectation sera communiqué par tous-ménages ainsi que par le biais d'un article dans le prochain Bard'aujourd'hui.

14. Route d'Annecy

M. C. Creffield explique que la suppression malheureuse des bornes, par le canton, sur la portion supérieure de la route d'Annecy, faisait partie intégrante de l'autorisation de construire permettant le passage du bus.

Il ajoute qu'un radar pédagogique, bidirectionnel et en mode espion, a été mis en place au niveau du n° 239 de la route d'Annecy ; ceci permettra de comparer les nouvelles mesures recueillies à celles de l'an passé.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- étudié, avec son mandataire, les remarques relatives à la révision du plan directeur communal émises par le canton.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Zwicky indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-C. Marchand indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- discuté du projet d'installation de bennes enterrées et de surface sur la commune,
- parlé du calendrier des déchets 2021.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu les responsables de l'éco-crèche de Plan-les-Ouates qui ont présenté le concept de la structure récemment mise en place.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1484 Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 10'600 destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de deux bornes hydrantes sur le territoire communal

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. La compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex a relevé quelques défauts lors de son récent exercice de graissage des bouches. Comme il est cité dans le titre de la délibération, quelques travaux sont à entreprendre. M. A. Walder conclut en encourageant à voter favorablement ce crédit qui concerne la sécurité des habitants de la commune.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1484.**

D – 1484 Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 10'600 destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de deux bornes hydrantes sur le territoire communal

Considérant,

- *le contrôle du réseau hydraulique du 16 novembre 2019, qui consiste notamment en un graissage des bouches, par la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Bardonnex,*
- *le rapport d'expertise du capitaine des SPV qui conclut au remplacement d'une défense incendie et à la révision de deux bornes hydrantes sur le territoire communal,*
- *les devis de réparation émis par les Services industriels de Genève du 16 décembre 2019,*
- *l'exposé des motifs,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux complémentaires destinés au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal.
2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 10'600 pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense comme suit :
 - a. Compte de fonctionnement 1500.000.31590.00 pour la réparation de deux bornes hydrantes (CHF 1'600.-).
 - b. Compte de fonctionnement 1500.000.31190.00 pour le remplacement d'une défense incendie (CHF 9'000.-)
1. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

2. P-D-1485 Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 60'000 destiné à la participation financière de la Commune aux frais de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux de deux maisons de village en construction au chemin du Granger ainsi que pour la réfection partielle dudit chemin

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président donne la parole à **M. C. Creffield** qui, se référant à l'exposé des motifs et à la Loi sur les eaux (LEaux-GE-L 2 05), indique l'obligation de raccorder les eaux pluviales et usées des futures constructions au réseau public d'assainissement. Dans le cas présent, la commune propose d'accorder une participation exceptionnelle et forfaitaire d'environ 40% du coût global des travaux.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1485.**

D – 1485 Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 60'000 destiné à la participation financière de la Commune aux frais de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux de deux maisons de village en construction au chemin du Granger ainsi que pour la réfection partielle dudit chemin

Considérant,

- *la demande des propriétaires, l'autorisation de construire délivrée par le Canton le 22 juillet 2019 et l'obligation légale de raccorder les canalisations privées au système public d'assainissement des eaux (art. 65 et suivants de la Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 / LEaux-GE-L 2 05),*
- *la distance de raccordement à parcourir du fond privé au réseau communal existant route du Prieur,*

- les contraintes techniques pour la réalisation de ces travaux,
- la volonté de la commune d'intégrer les futurs raccordements sous le chemin du Granger au réseau secondaire communal, afin de garantir la maîtrise des réseaux d'assainissement sous le domaine public communal,
- l'opportunité de profiter de ces travaux pour entretenir son réseau de routes et chemins, une fois le chantier terminé,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'une participation financière aux frais de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux de deux maisons de village en construction au chemin du Granger ainsi que pour la réfection partielle dudit chemin.
2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 60'000 pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser ce montant sur le compte 7201.000.31430.00.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

3. P-R-1049 Résolution demandant la réalisation d'une piste cyclable sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize

Le président cède la parole à **M. D. Fischer**, auteur de la résolution, qui a pu relever, alors que la mobilité douce est en pleine expansion, qu'aucune infrastructure pour les cyclistes n'était prévue, dans le plan d'actions de la mobilité douce 2019 – 2023 du canton de Genève, sur l'axe allant de Drize à La Croix-de-Rozon. De plus, ce tronçon à forte circulation est peu éclairé et représente un réel danger pour les cyclistes. Par le biais de cette résolution, il demande à l'Exécutif de solliciter, dans les meilleurs délais, la réalisation, par le Canton, d'une piste cyclable sur la portion incriminée.

M. G. Rana Zolana se souvient que M. Robert Cramer, possiblement lors de sa campagne électorale afin de siéger au Conseil d'État, avait évoqué la réalisation de cette piste cyclable. Il demande ce qu'il faut faire afin d'accélérer la procédure ?

Rappelant que la route d'Annecy est partiellement classée, et celle-ci étant bordée de zone agricole, **M. A. Walder** pense qu'il sera très difficile d'obtenir l'élargissement du tronçon pour la réalisation d'une piste cyclable. L'abandon du projet de la L1-L2 est d'autant plus regrettable qu'il aurait pu donner un peu plus de place aux transports collectifs et à la mobilité douce. A ce jour, le trafic est malheureusement toujours le même et il risque d'empirer suite au refus des Genevois, lors des dernières votations, de construire des logements en ville.

A défaut d'une piste cyclable, **Mme M. Barrillier** suggère de proposer la réalisation d'une bande cyclable qui serait beaucoup moins coûteuse et aurait moins d'emprise.

M. C. Creffield n'est pas certain qu'une bande cyclable reflète réellement le souhait de la commune ; personnellement, il estime qu'une bande cyclable est plus dangereuse que la situation actuelle.

M. F. Barthassat n'est pas du tout d'accord avec M. C. Creffield ; il s'agit selon lui d'un bon compromis si la réalisation d'une piste cyclable sécurisée ne devait pas être possible.

M. G. Rana Zolana relève que tous les partis de la commune citent, dans leur programme électoral, la réalisation de cette piste cyclable.

Au vu du nombre de cyclistes et de piétons qui empruntent ce tronçon très mal éclairé, **Mme S. Cathrein** est favorable à une telle réalisation, qu'il s'agisse d'une piste ou d'une bande cyclable.

Selon **Mme B. Guex-Crosier**, en cas de réalisation d'une bande cyclable, la limitation de la vitesse, sur la portion de la route d'Annecy concernée, devra être abaissée à 60 km/h. Ceci permettra une meilleure sécurité des cyclistes et des piétons. La traversée de la route d'Annecy au niveau des chemins d'Evordes et de Surpierre sera ainsi également facilitée.

M. J. Zwicky pense que le but de cette résolution est que le canton se penche sur les problèmes de sécurité des cyclistes et des piétons. Aussi, propose-t-il de modifier le décide en mentionnant « ... de réaliser sans délai toute solution favorable à améliorer la sécurité des cycliste et des piétons ».

Selon **M. J.-Cl. Marchand**, demander une bande cyclable, plutôt qu'une piste, est beaucoup plus réaliste.

Au vu du débat, **M. D. Fischer**, auteur de la résolution, propose de modifier ainsi le premier invite de la résolution : « *de solliciter le Canton pour la réalisation, sans délai, d'une piste cyclable, ou pour le moins d'une bande cyclable, sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize, ce dans le but de sécuriser cet axe en faveur des usagers de la mobilité douce.* ». En outre, le titre pourrait également être ainsi modifié : « *Résolution demandant la sécurisation des usagers de la mobilité douce sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize* ».

M. A. Walder rappelle qu'il existe un plan dédié à la pratique du vélo à Genève qui indique les différents trajets possibles, avec ou sans voies réservées aux cyclistes.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par M. D. Fischer, soit de modifier le premier invite en : « de solliciter le Canton pour la réalisation, sans délai, d'une piste cyclable, ou pour le moins d'une bande cyclable, sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize, ce dans le but de sécuriser cet axe en faveur des usagers de la mobilité douce. », ainsi que le titre de la résolution : « Résolution demandant la sécurisation des usagers de la mobilité douce sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize ». Cet amendement est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix pour.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de résolution 1049.**

R – 1049 Résolution demandant la sécurisation des usagers de la mobilité douce sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize

Considérant,

- que la mobilité genevoise est en pleine métamorphose,
- que l'amélioration des infrastructures est une condition impérative pour accroître l'usage du vélo,
- le règlement K 1.70.09 régissant le dispositif d'urgence en cas de pics de pollution atmosphérique (RPics) et l'interdiction pour certains véhicules de circuler en centre-ville lors des pics de pollution,
- l'abandon des projets routiers L1 et L2, suite au refus d'entrée en matière du Grand Conseil, qui aurait permis de diminuer le trafic sur cet axe,
- que ce tronçon ne figure pas dans le plan d'actions de la mobilité douce 2019 – 2023,
- la nécessité de sécuriser un tronçon dense en transport individuel motorisé, utilisé par les jeunes se rendant en deux-roues au cycle ou au collègue ainsi que par les personnes allant à Carouge,
- que la Commune de Bardonnex s'engage en faveur du développement durable et du bien-être de sa population,
- l'exposé des motifs.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. de solliciter le Canton pour la réalisation, sans délai, d'une piste cyclable, ou pour le moins d'une bande cyclable, sur la route d'Annecy depuis La Croix-de-Rozon jusqu'à la route de Drize, ce dans le but de sécuriser cet axe en faveur des usagers de la mobilité douce.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Vaisselle compostable – séance cantonale

M. D. Fischer informe qu'il participera, le 19 mars prochain, à une séance organisée par les SIG ayant pour thème la vaisselle compostable.

2. Coronavirus

M. O. Sieve informe que les SIG, depuis ce jour, ont fermé l'accès à leurs locaux à toute personne étrangère à l'établissement. De même, les séances ne se font qu'à l'interne.

Mme V. Crettenand demande si des mesures sont prises, au sein de la commune, vis-à-vis des personnes âgées esseulées ?

Mme B. Guex-Crosier répond que le canton est très laconique sur les mesures à prendre auprès de la population. Il est dit que moins les personnes sont visitées, mieux elles se portent. Apparemment, éviter le contact est, pour le moment, un sage comportement.

Si nécessaire et au niveau communal, une procédure pourra être réfléchiée afin de s'assurer que les personnes seules ou en situation précaire ne manquent de rien.

3. Sortie du Conseil municipal

Mme S. Cathrein informe qu'elle organisera, en compagnie de MM. Daniel Fischer et Benoît Gaud, la sortie du Conseil municipal 2020.

4. Transports publics genevois (TPG) – résolution R-1047

Bien que **M. G. Rana Zolana** n'ait pas bien compris la réponse des TPG, il s'est réjoui de celle de M. S. Dal Busco, Conseiller d'État. Ce dernier envisage, en effet, une éventuelle prolongation de la ligne 46 jusqu'à Perly. A cet effet, il proposera à ses collègues du groupe PLR+, de rédiger une nouvelle résolution encourageant cette réalisation le plus rapidement possible.

M. A. Walder rappelle que cette prolongation est évoquée depuis plusieurs années, ce d'autant plus qu'il existe une très bonne desserte entre Perly et le centre-ville. Le souci de ce prolongement est la difficulté pour le bus de faire demi-tour.

5. Repas des aînés

Au vu de l'augmentation du nombre d'aînés qui participent au traditionnel repas de la fin janvier, **Mme M. Barrillier** demande s'il serait possible d'augmenter la rémunération des dames qui se chargent du lavage de la vaisselle ?

Mme B. Guex-Crosier pense que cela est tout à fait envisageable.

6. Immeuble avec encadrement – séance

Mme B. Guex-Crosier rappelle la tenue d'une séance d'information, en collaboration avec l'association des Seniors et la Coopérative d'habitation Équilibre, relative au projet d'appartements avec encadrement qui pourrait être réalisé à La Croix-de-Rozon. Celle-ci se tiendra le mercredi 8 avril prochain, à 17h30 à la salle polyvalente.

7. Passerelle piétonne

Le grillage, installé le long de la passerelle et empêchant la chute des usagers dans la rivière, est maintenu à l'aide d'attaches *Colson*, **Mme S. Schrag** demande si celles-ci sont définitives ? Certaines personnes craignent qu'elles soient vandalisées et que le passage soit alors moins sécurisé.

M. C. Creffield ne sait pas si ces attaches sont définitives.

M. O. Sieve précise que ces attaches sont très solides et qu'elles ont une durée de vie de 30 ans. L'usage de ces brides peut donc être définitif.

8. Route de Foliaz – nid-de-poule

M. J. Zwicky indique la présence d'un nid-de-poule très important et dangereux pour les deux-roues à proximité de la croisée du chemin des Vignes-Blanches et de la route de Foliaz.

Plusieurs membres du Conseil municipal ont circulé sur cette voirie et ont constaté que le nid-de-poule avait été réparé.

9. La Croix-de-Rozon – incendie de véhicule

Il y a de nombreux mois, un véhicule a pris feu le long de la route des Hospitaliers. Des débris, probablement polluants et calcinés, étaient encroûtés dans le revêtement bitumineux partiellement fondu.

Le canton était supposé nettoyer la zone, or, rien n'a été fait. Depuis, ces éléments toxiques ont été lavés et relavés par les pluies et les particules envoyées dans le caniveau et les rivières. Très déçu de cette situation, **M. Jacques Zwicky** demande si la commune pourrait interpeler le canton afin qu'il intervienne enfin sur le site. M. J. Zwicky trouve bien joli de promouvoir la propreté des rivières si elles ne sont pas protégées lorsqu'un incident survient.

10. Plan directeur communal

Mme V. Crettenand demande si le plan directeur communal révisé sera accessible aux habitants avant la présentation publique ?

M. A. Walder répond qu'il sera accessible à partir du 1^{er} avril et que des observations pourront être faites jusqu'au début mai. Les personnes intéressées pourront le consulter à la mairie, au canton ou sur www.bardonnex.ch. Pour l'heure, les commissaires et le mandataire étudient les douze pages, soit les 78 remarques du canton émises pendant l'enquête technique. Il ajoute, au vu des délais, que le projet révisé ne pourra pas être voté durant cette législature.

IX CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement, urbanisme et mobilité	18.05.20	18h30	Salle des Chevaliers
	Bâtiments et école	06.05.20	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	01.04.20	19h00	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	23.03.20	19h00	Salle des commissions
		04.05.20	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	08.04.20	20h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	16.03.20	19h00	Salle des commissions
	Bureau	09.04.19	18h30	Mairie
	Conseil municipal	21.04.19	20h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	13.06.20		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h53.

Mark Goldschmid, président

Genève, le 14 mars 2020/fb